

Familles, je vous saigne ! La dangereuse



La France est considérée comme exemplaire en Europe pour sa politique familiale et son bon taux de natalité. Pourtant, les menaces sur cet héritage du Général de Gaulle fusent de toutes parts, à droite comme à gauche, pour dissoudre la politique familiale dans la politique sociale.

Revenons aux fondements de cette politique familiale. Tout d'abord, il faut rappeler que la dépense pour les enfants est un investissement en capital humain dont la qualité conditionne la capacité de solidarité intergénérationnelle des générations futures. Aussi les familles qui assument correctement l'éducation de leur progéniture font faire d'énormes économies à la société dans cet investissement en capital humain. En effet, elles ne reçoivent en moyenne que moins de 5000€ par enfant pour compenser partiellement le coût de l'enfant.

Quand la famille est défaillante et que la société doit s'y substituer cela lui revient cinq fois plus cher pour financer des familles ou structures d'accueil. C'est-à-dire que le coût de « la non famille » est exorbitant. Il est même de 200.000 € par an pour les centres éducatifs fermés. Quant aux blessés de la route familiale et scolaire qui se retrouvent en prison le coût annuel est de 60 000 € sans oublier la construction d'une place en prison qui est de l'ordre de 120 000 €

Les trois volets de la politique familiale.

La politique familiale comprend trois volets distincts qu'il ne faut pas confondre : le volet universel (allocations familiales jusqu'à présent) , pour traiter tous les enfants sur un pied d'égalité et éviter les effets pervers de tout ciblage; le volet horizontal, pour mieux répartir la charge fiscale entre familles (le quotient familial sans cesse raboté) ; le volet vertical pour corriger les inégalités sociales entre familles (allocation de parent isolé ou de rentrée scolaire).

Le volet horizontal a pour ambition d'éviter la paupérisation relative des familles avec enfants. On sait que pour chaque catégorie sociale ouvrier, employé ou

cadre, le niveau de vie baisse en moyenne de 13% avec l'arrivée du premier enfant, moins pour le second et au total le niveau de vie des familles nombreuses est inférieur de 25% à celui des ménages sans enfant.

Le quotient familial vise à faire en sorte que les riches sans enfant paient plus d'impôts que les riches avec enfants. On est loin du compte car ces transferts horizontaux ne sont pas suffisants pour compenser le coût de l'enfant. On ne fait pas un enfant pour de l'argent mais on peut y renoncer pour des raisons économiques. Les employés ont en moyenne 1,5 enfant et les cadres 2,3 ! Les enfants issus de fratries font moins d'études que l'enfant unique .

Le nombre de familles avec quatre enfants ou plus s'est réduit comme une peau de chagrin depuis trente ans, passant de 600 000 à 300 000, alors que le nombre de familles avec un seul enfant, soit près de 4 millions, a augmenté de près de 800 000 dans la même période ! C'est bien le surcoût du 1er enfant qui pose problème. La France est le seul pays de l'Union à ne pas avoir d'allocation familiale au premier enfant. Contrairement à une idée reçue, ce n'est pas au troisième enfant que les femmes renoncent le plus souvent mais bien au deuxième qui correspond à la famille idéale.

«La dépense pour les enfants est un investissement en capital humain dont la qualité conditionne la capacité de solidarité intergénérationnelle des générations futures»

Les transferts verticaux ne sont peut-être pas suffisants : avec 150€ de plus redistribués aux ménages en dessous du seuil de pauvreté monétaire, on diviserait leur nombre par deux. Mais ils ne doivent pas se faire au détriment des transferts horizontaux qui constituent un des fondements de la politique familiale de la France. Le ciblage social de la politique familiale est très dangereux car sa base de soutien se réduit comme peau de chagrin. C'est ainsi que « les mesures pour les pauvres finissent par devenir de pauvres mesures » comme l'a remarqué le sociologue Antoine Math. C'est dans les pays où les dépenses sociales sont le plus ciblées que les taux de pauvreté sont les plus élevés.

La politique sociale pour l'enfance ou la fin de la politique familiale

Le gouvernement cherche des économies pour la branche famille qui ne serait pas déficitaire si on ne

socialisation de la politique familiale

lui avait depuis 1998 indûment transféré de la branche vieillesse 3 milliards de charges (suppléments familiaux de retraites pour ceux qui ont élevé des enfants). Il est pourtant bien normal de récompenser ceux qui ont éduqué les futurs cotisants. Sans ces transferts de cavalerie initiés par la gauche en 1998 et renforcés après 2002 par la droite, la branche famille serait aujourd'hui excédentaire d'un milliard d'euros !

Voilà que l'on va mettre à nouveau les allocations familiales sous conditions de ressources pour flatter, l'esprit de redistribution et anti familles bourgeoises d'un groupe de députés socialistes. Déjà en 1998 Lionel Jospin avait tenté de mettre les allocations familiales sous conditions de ressources. Il avait dû revenir en arrière neuf mois après ! Les communistes et la CGT qui ont fondé avec le Général de Gaulle la politique familiale de la Libération sont vent debout avec les associations familiales contre cette mesure. Ils ne confondent pas politique familiale et politique sociale. A force de mettre tous les transferts sous conditions de ressources, on finira par en faire autant pour la retraite par répartition et les remboursements médicaux ! D'autres solutions étaient possibles.

Les familles aisées avec enfants constituent une cible idéale pour ceux qui veulent définitivement réduire la politique familiale à une politique sociale.

Plutôt que de toucher au quotient familial, on aurait mieux fait, comme la plupart des pays européens, de verser des allocations familiales dès le premier enfant, tout en les rendant imposables. Cette dernière solution était la plus logique puisqu'il s'agit d'un revenu. Mais cette solution présentait un risque majeur qui a fait reculer les politiques : des dizaines de milliers de ménages modestes seraient devenus, du même coup, imposables alors qu'ils ne l'étaient pas jusqu'ici.

Supprimer le quotient conjugal

Suggérons une autre voie. Le gouvernement pourrait réaliser une économie de 9 milliards d'économies en supprimant le quotient conjugal : pour la même somme totale, deux personnes en couple n'ayant pas le même revenu A et B paient moins d'impôts que deux célibataires imposés séparément avec le revenu A et le revenu B. Cette imposition séparée est prédominante en Europe du nord pour ne pas inciter les femmes qui ont un salaire modeste à cesser de travailler. Du point de vue de l'égalité de traitement des citoyens et du libre choix de travailler au sein d'un couple, la mesure serait moderne.

Instaurer un quotient familial pour la CSG ?

Un impôt juste et efficace doit être universel et proportionné aux revenus et aux capacités contributives des ménages suivant la taille des familles. C'est presque le cas de la CSG qui représente 150 % de l'impôt sur le revenu net (après versement de la prime pour l'emploi) mais est injuste puisqu'elle ne tient pas compte du quotient familial.

“Quand la famille est défaillante et que la société doit s'y substituer cela lui revient cinq fois plus cher pour financer des familles ou structures d'accueil”

Les retraités, comme les actifs sans enfant, payent respectivement 1,5 et 1,7 fois plus de CSG que d'impôt sur le revenu. C'est beaucoup moins en proportion que pour les couples avec enfants (ratio de 2,4). Nous devons maintenir solidement l'acquis de la politique familiale et compléter le système du quotient familial en modulant l'impôt moderne qu'est la CSG selon la présence et le nombre d'enfants au foyer.

La socialisation de la politique familiale est régressive pour les familles et finalement ruineuse pour la société. L'investissement en capital humain est vital pour l'avenir de nos solidarités inter-générationnelles. Les familles le réalisent à moindre coût pour la société. Cessons de les décourager en les paupérisant. Les familles avec enfants représentent le tiers des ménages, 50% de la population et 46% des revenus nets après transferts. Les ménages actifs sans enfant avec un quart de la population reçoivent 29% des revenus. La justice sociale invite à demander plus à cette catégorie fis-

“Les familles aisées avec enfants constituent une cible idéale pour ceux qui veulent définitivement réduire la politique familiale à une politique sociale”

cale qui touchera des retraites payées par les enfants des autres qui de leur côté se sont serrés la ceinture.

Dans la plupart des pays européens, en suicide démographique, il n'y a pas de politique familiale mais une simple politique sociale pour l'enfance. Est-ce vraiment ce que l'on veut pour notre pays ? ■

* Auteur de *Repenser la politique familiale*, note de l'Institut Montaigne, Octobre 2011.

Une version réduite de cet article a été publiée dans les Echos du 21 octobre 2014.